



## Hébergement dans une colocation obligations pécuniaires

Par **angelwood**, le **18/07/2012 à 19:52**

Bonjour,

J'ai été hébergé dans une colocation.

J'ai quitter celle ci il ya plus d'un an aujourd'hui on me demande de payer par huissier des factures de gaz impayées dois-je payer?

Par **cocotte1003**, le **18/07/2012 à 22:50**

Bonjour, vous avez été hébergé ou vous aviez un bail avec votre nom , cordialement